



DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS MODE D'EMPLOI PRÉVOYANCE

Ce document a été conçu pour faciliter la désignation de vos bénéficiaires du capital en cas de décès (y compris éventuelles majorations pour enfants et personnes à charge).

Il vous appartient de vérifier que cette désignation reste appropriée, en cas de changement dans votre situation familiale (mariage, naissance, séparation) dans le cas contraire de nous faire parvenir une nouvelle désignation. Cette désignation annule et remplace toute désignation précédente.

1. CONSÉQUENCES DE L'ACCEPTATION DU BÉNÉFICIAIRE

Dès lors qu'un bénéficiaire accepte le bénéfice du contrat, sa désignation devient irrévocable (art. L 132-9 du Code des assurances). Cette acceptation sera matérialisée par un avenant signé par vous, votre bénéficiaire et l'organisme assureur. Le changement du/des bénéficiaire(s) de cette clause sera alors subordonné, sauf exception prévue par la réglementation, à l'accord du/des bénéficiaire(s) précédemment désigné(s) **ayant accepté le bénéfice de cette clause.**

2. DÉSIGNATION DU CONJOINT, DU CONCUBIN OU DU PARTENAIRE D'UN PACS

Si vous désignez le bénéficiaire par sa qualité (exemples : « mon conjoint non séparé de droit », « mon concubin » ou « mon partenaire lié par un PACS ») vous devez savoir que celle-ci s'apprécie à la date de transmission des capitaux. Ce sera donc la personne qui pourra justifier de cette qualité au moment de votre décès qui bénéficiera du capital (les justificatifs à fournir sont précisés dans la Notice d'information remise par votre employeur). En cas de remariage, le capital sera versé au dernier conjoint et en cas de divorce ou de séparation de droit, le capital reviendra au bénéficiaire suivant et à défaut ses héritiers.

3. DÉSIGNATION DES ENFANTS ET DES PARENTS

Si vous nommez vos enfants, ou si vous les désignez par la formulation « mes enfants », cela exclura ceux à naître. La formule « mes enfants nés ou à naître par parts égales entre eux », convient si vous souhaitez que le capital soit réparti de façon égale entre les différents enfants. Le décès de l'un d'eux entraîne la redistribution de son capital aux autres proportionnellement à leurs parts respectives. Si vous nommez vos parents, la formule « mes parents par parts égales entre eux », convient si vous souhaitez que le capital soit réparti de façon égale entre vos 2 parents. En cas de décès de l'un d'eux, sa part reviendra au survivant. La formule « 51 % à mon père ; 49 % à ma mère », convient si vous souhaitez que le capital soit réparti selon des proportions distinctes (dans la limite de 100 % du capital), entre vos parents. La formule « mon père, à défaut ma mère », convient si vous souhaitez que le capital soit versé en totalité à votre père puis s'il vient à décéder à votre mère et à défaut ses héritiers.

4. DÉSIGNATION EN CAS DE BÉNÉFICIAIRES MULTIPLES

Si vous désignez plusieurs bénéficiaires : il convient de préciser le pourcentage de capital dévolu à chaque bénéficiaire (la somme desdits taux doit être égale à 100 %) ou indiquer « par parts égales » ; Il est également possible de préciser que le décès de l'un d'entre eux entraîne la redistribution de son capital aux autres proportionnellement à leurs parts respectives sauf si vous précisez la mention « vivant ou représenté » après le nom du bénéficiaire ; la désignation de ceux-ci peut se faire en cascade par la formule « à défaut ».

5. DÉSIGNATION NOMINATIVE

En cas de désignation nominative, **vous devez préciser, pour chaque bénéficiaire, ses nom de naissance, nom, prénom, date et lieu de naissance (en précisant la ville, le département et le pays), adresse postale, e-mail, numéro de téléphone et votre lien de parenté** le cas échéant. Il convient également de préciser soit le degré de priorité de chacun d'eux soit la répartition des parts. Vous pouvez préciser ces informations sur papier libre, daté et signé, en le joignant au formulaire de désignation.

6. MAJORATION

Si votre notice prévoit que votre capital décès peut être majoré si vous avez des enfants ou, personnes à charges, ces majorations sont versées à ces personnes ou à leur représentant légal, selon les clauses de la notice. Si vous souhaitez vous opposer à cette répartition, vous devez l'indiquer dans le formulaire de désignation avec la mention suivante « Cette désignation de bénéficiaires vaut pour le capital et les éventuelles majorations ».

7. EXEMPLES DE RÉDACTION

Nous vous conseillons de terminer systématiquement la clause par la mention « à défaut mes héritiers » en précisant d'une part ce que vous incluez dans cette catégorie (exemple : héritiers légaux et légataires universels) et d'autre part si vous souhaitez qu'ils bénéficient du capital en proportion de leur part respective dans la dévolution successorale.

■ **Versement de l'intégralité du capital à la première personne désignée puis si elle vient à décéder à la personne suivante :**

« Mon conjoint non séparé de droit ... ; à défaut mon frère ... ».

■ **Répartition égale du capital entre les différents bénéficiaires, et en cas de décès de l'un d'entre eux, redistribution de sa part aux autres :**

« Madame ; Monsieur ... ; par parts égales entre eux ».

■ **Répartition inégale du capital entre les bénéficiaires, et en cas de décès de l'un d'entre eux, sans redistribution de sa part aux autres (Attention, le montant total devra être de 100 %) :**

« X % à Mademoiselle ... vivante ou représentée, Y % à Monsieur ... vivant ou représenté et Z % à Madame ... vivante ou représentée ».



**DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS – FORMULAIRE PRÉVOYANCE**

Raison sociale de l'entreprise :
N° de contrat (présent sur la Notice d'information) :

BON À SAVOIR : vous pouvez effectuer cette désignation directement en ligne sur le site quijeprotege.fr.

Pour toute question, le Service Clients est à votre disposition au 09 69 39 38 36 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h ou par e-mail à mesbeneficiaires@quijeprotege.fr.

1. JE M'IDENTIFIE

☐ M. ☐ Mme

Nom⁽¹⁾ : Prénoms⁽¹⁾ :

Nom de naissance⁽¹⁾ : N° de Sécurité sociale (sans la clé) :

Date de naissance⁽¹⁾ : / / Ville de naissance⁽¹⁾⁽²⁾ :

Dépt. de naissance⁽¹⁾ : Pays de naissance⁽¹⁾ :

Adresse⁽¹⁾ :

Code postal⁽¹⁾ : Ville⁽¹⁾ :

E-mail⁽¹⁾ : N° de téléphone :

2. JE DÉSIGNE LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S) DU CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS

J'opte pour l'une des 3 options suivantes (1 seul choix possible) :

☐ **Je souhaite que le capital soit versé selon la clause de désignation suivante :**

À mon conjoint non séparé judiciairement, à défaut à la personne qui m'est liée par un Pacte Civil de Solidarité (PACS), à défaut, par parts égales, à mes enfants vivants ou représentés et à ceux de mon conjoint si j'en ai la charge, à défaut, par parts égales, à mes parents ou au survivant d'entre eux, à défaut à mes héritiers selon la dévolution successorale.

Attention cette clause peut être différente de celle prévue dans la Notice d'information et elle s'y substitue.

☐ **Je souhaite que le capital décès soit versé au(x) bénéficiaire(s) que je désigne ci-après :**

En cas de désignation nominative, vous pouvez préciser, pour chaque bénéficiaire, ses nom de naissance, nom, prénom, date et lieu de naissance (en précisant la ville, le département et le pays), adresse postale, e-mail, numéro de téléphone et le lien de parenté le cas échéant.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

À défaut à mes héritiers.

☐ **Je souhaite que le capital décès soit versé au(x) bénéficiaire(s) désignés par acte déposé chez le notaire. J'indique ci-après le nom et les coordonnées du notaire qui a enregistré l'acte :**

Maître :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : Numéro de téléphone :

À défaut à mes héritiers.

3. JE PRENDS CONNAISSANCE DES OBLIGATIONS LÉGALES

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'utilisation de mes données personnelles contenues dans la Notice d'information. Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données pour exercer vos droits par e-mail (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France - Service Information Client - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex).

4. JE DATE, SIGNE ET ADRESSE CE BULLETIN À

UGIPS GESTION
Service Désignations Bénéficiaires AXA
5, place du Colonel Fabien
CS90008
75484 Paris Cedex 10

Faire une copie pour en conserver un exemplaire.

Fait à

Le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

(1) Mention obligatoire.

(2) Merci de préciser l'arrondissement s'il y a lieu.